

Décision n° CODEP-DIS-2021-043055 du 22 septembre 2021 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant modification de la domiciliation d'une agence d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-172 à R. 1333-175 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-40 et R. 4451-44 ;

Vu le décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants, notamment son article 10 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0191 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la décision n° CODEP-MS-2018-056303 du 11 décembre 2018 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant renouvellement de l'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique ;

Vu le courriel de CERAP en date du 26 mai 2020, informant l'Autorité de sûreté nucléaire du déménagement d'une agence incluse dans son agrément,

Décide :

Article 1^{er}

L'annexe 2 à la décision du 11 décembre 2018 susvisée est remplacée par l'annexe à la présente décision.

Article 2

La liste de l'ensemble des organismes agréés pour les contrôles en radioprotection, mise à jour à la date de la présente décision, est publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'organisme CERAP et publiée par insertion au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 22 septembre 2021,

Signé par

**Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
la directrice générale adjointe,**

Anne-Cécile RIGAIL

ANNEXE

à la décision n° CODEP-DIS-2021-043055 du 22 septembre 2021 du
Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant modification de la
domiciliation d'une agence d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-172
du code de la santé publique

Nom de l'organisme : CERAP

Numéro d'agrément : OARP0071

Liste des agences :

Nom	Ville	Adresse
CERAP Centre de Gestion d'Ile-de-France	LES ULIS (91)	CERAP Centre de Gestion d'Ile-de-France 6 Avenue des Andes 91940 LES ULIS